Plan de projet - Plan de gestion concertée du Lac Kipawa

But du document

Le but du présent document est de donner un cadre précis à l'élaboration du Plan de gestion concertée du lac Kipawa. Un bref historique permettra de comprendre l'origine de ce plan de gestion concertée et les parties suivantes expliquent les étapes nécessaires à son bon déroulement.

Note: Plan de <u>gestion</u> concertée du lac Kipawa: une modification de l'appellation première a été apportée, suite à la demande généralisée au cours de la réunion de consultation publique du 18 avril 2013. Il semble que l'ancien nom de Plan de développement concerté du lac Kipawa induisait trop la notion de développement qui n'est pas catégoriquement envisagée à l'heure actuelle. Le but du document est bel et bien de connaître le potentiel de développement, s'il y en a un, mais aussi d'assurer une bonne gestion des problématiques existantes. Le ministère des Ressources naturelles continuera à utiliser le nom de Plan de développement pour les aspects administratifs.

Historique

Le lac Kipawa recèle de grandes richesses biologiques, paysagères et sociales, il a depuis longtemps été occupé par les premières nations et les colons ont ensuite mis à profit ses richesses.

Au début des années 1980, le constat de la précarité des populations de touladis a mené le ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche (MLCP*) à instaurer un moratoire administratif régional sur le développement et l'augmentation de la capacité d'hébergement des pourvoiries. Le but était de limiter la pression de pêche.

Par la suite, au milieu des années 1980, l'entente a été généralisée à l'ensemble de la villégiature.

Suite à une entente entre le MRN et la FAPAQ en février 2001, la mise en œuvre de cette entente implique l'identification de territoires dont les caractéristiques fauniques prépondérantes imposent des modulations au développement récréotouristique. Les critères retenus pour identifier ces territoires sont : la reconnaissance du milieu, le potentiel faunique, la capacité d'hébergement en pourvoirie, l'importance touristique, l'importance des utilisateurs itinérants, la présence d'intérêts à caractère faunique (fête populaire liée à la faune, ensemencement ou aménagement de frayères, etc.) et l'importance des contraintes liées au développement (rareté de terres publiques, nombre de chalets privés, etc.).

En avril 2009, lors de l'approbation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), le lac Kipawa a été désigné territoire à caractère faunique (TCF), créant un moratoire sur la villégiature. Onze autres lacs en Abitibi-Témiscamingue ont également ce statut.

^{*}La liste des acronymes est disponible en fin de document

Différentes problématiques majeures ont amené à la désignation du lac Kipawa comme TCF: potentiel faunique, utilisation primordiale par les premières nations, capacité d'hébergement en pourvoiries, importance touristique, contraintes liées au développement (raretés des terrains aménageables), importance pour les populations locales, etc. Elles imposaient la mise en place de modulations au développement.

La mise sur pied d'un plan de développement concerté appuyé par un comité de concertation est le moyen privilégié pour lever ce moratoire. Garantir le maintien des caractéristiques fauniques existantes en est la condition implicite. (Pour les communications larges, le nom de Plan de gestion concertée du lac Kipawa est utilisé)

Portée et objectifs

L'objectif ultime est de rédiger un plan de gestion concertée qui serait le fruit d'une étude de littérature sur les enjeux du lac Kipawa et d'une réflexion commune de tous les acteurs. Le territoire considéré pour ce plan de gestion concertée comprend le lac Kipawa lui-même et quelques lacs satellites (Grindstone, Mungo, MacLauchlin notamment, au niveau de la chute du pin rouge) encadrés d'une bande riveraine de 300 mètres, correspondant au territoire à caractère faunique identifié au PATP.

Le gouvernement s'attend, pour l'ensemble des utilisations possibles du lac, à ce que les différentes pratiques de gestion des ressources et du territoire soient adaptées de façon à contribuer au maintien du potentiel faunique et d'un encadrement propice aux utilisations en découlant. Particulièrement, notons que le touladi est une espèce à protéger pour son attrait auprès des pêcheurs.

Le présent plan de projet servira de ligne directrice aux futures actions à mener pour une réussite de la concertation. Les livrables attendus, les échéanciers à respecter et l'évaluation du budget seront autant de points fondamentaux retrouvés dans les parties qui suivent.

Pour encadrer l'élaboration de ce plan, des fonds du gouvernement du Québec ont été alloués par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, suite à la recommandation de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) : 75 000 \$ et par la municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) : 25 000 \$.

C'est la MRCT qui a eu l'initiative de développer ce plan et qui en assurera l'élaboration en partenariat étroit avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT). Le mandat de l'OBVT consiste principalement à la rédaction du plan; à la réalisation du portrait du territoire; à la consultation des acteurs pour définir les préoccupations, les enjeux et les objectifs souhaités; ainsi qu'à la proposition d'actions. La MRCT travaillera conjointement avec l'OBVT à la réalisation du plan de gestion concertée du lac Kipawa et des activités qui en découlent, notamment, les éléments qui sortent de l'expertise de l'OBVT. Ce sera à la MRCT d'approuver ce plan à la fin du processus. Il sera ensuite transféré au MRN pour approbation finale. La mise en œuvre se fait en partenariat entre le MRN et la MRCT.

Livrables du projet

Les principaux livrables qui seront fournis sont :

- un portrait du territoire mettant en avant les richesses et spécificités à préserver
- les enjeux et objectifs de développement issus de la concertation (nous différencierons les objectifs individuels, prononcés par la population et les organismes, des objectifs collectifs, qui prennent en compte les enjeux documentés (menace sur les populations de poissons, marnage, etc.)
- les vocations du lac
- un plan de zonage riverain considérant les intentions de développement du lac
- les règles entourant l'émission des droits fonciers sur le territoire public
- Un plan d'action

Le cœur du projet, représenté par la définition des enjeux, des objectifs et des vocations du lac permet de dessiner un plan de zonage riverain réaliste. Il est issu de la revue de littérature, des rencontres et de la consultation générale (voir partie communication et consultation).

Suivi du projet et respect de la réglementation

Comité de pilotage

Chaque étape importante du plan de gestion concertée du lac Kipawa (telle qu'identifiée dans le protocole d'entente et de financement entre la CRÉAT, la MRCT et l'OBVT) sera validée par le comité de pilotage. Celui-ci se compose des organismes finançant la démarche et de l'OBVT

- Tomy Boucher, directeur général adjoint à la MRC de Témiscamingue (MRCT),
- Claude Massé, chef de l'unité de gestion au ministère des Ressources naturelles (MRN),
- Jean-François Turcotte, agent de développement à la conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT),
- Norman Young, maire de la municipalité de Kipawa,
- Ambroise Lycke, directeur général de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT),
- Thibaut Petry, chargé de projets à l'OBVT.

Une première ébauche de chaque document sera envoyée 1 à 2 semaine(s) avant la date prévue de rendu, le comité de pilotage apporte des commentaires et au besoin une rencontre peut être organisée pour valider les modifications.

Prise en compte des lois, règlements, cadres normatifs et administratifs

Le Plan de gestion concertée du lac Kipawa sera rédigé en accord avec les lois en vigueur. L'application du zonage riverain revient aux municipalités tandis que les autres règlements seront gérés par la MRCT. Le MRN demeure le gestionnaire des terres de l'État.

Lors de la rédaction du PRDTP, le Lac Kipawa a été classé à part. Un total de 12 lacs a été classé territoire à caractère faunique (TCF) en Abitibi-Témiscamingue. Des mesures transitoires s'appliquaient pour le développement de la villégiature sur chacun d'eux, mais des restrictions supplémentaires s'appliquaient au lac Kipawa.

Tous les critères de désignation des TCF étaient très représentés sur ce lac, ce qui a donné des restrictions plus soutenues que sur les autres TCF. Le développement de la villégiature privée a été accordé sur certains lacs à caractère faunique mais pas sur le Lac Kipawa. Le PRDTP est le support des règles de base qui seront à appliquer pour le développement du lac.

Communication et consultation

Pour résumer, la ligne de conduite empruntée reste la même tout au long du processus : Consultation-concertation des acteurs, rédaction des différents documents par l'OBVT, validation par le comité de concertation des utilisateurs, approbation à chaque étape par le comité de pilotage (rapports d'étape).

Les dates prévues sont compilées en annexe 1, mais les étapes clés vont être résumées :

Communication médiatique

Les médias régionaux ont déjà fait connaître l'intention de créer un Plan de développement concerté pour le lac Kipawa avant même le début du projet (La frontière, 18 décembre 2012; le Reflet, édition du 9 janvier 2013; radio-canada le 8 janvier 2013, etc.).

Malgré tout, une conférence de presse sera organisée pour réunir les grands médias de la région.

Il sera question:

- De faire savoir officiellement que le projet est démarré, qu'un chargé de projet a été embauché pour une durée d'un an à l'OBVT et qu'il est encouragé de participer aux activités de concertation et de consultation.
- D'annoncer une grande réunion d'information et de consultation publique.

C'est par l'intermédiaire de la conférence de presse que la population sera invitée à la rencontre d'information et de consultation. De la publicité à la radio et dans les journaux locaux permettra aussi de faire circuler l'information pour la grande réunion.

Il est important de souligner que les personnes qui veulent faire part de leurs préoccupations et attentes pourront se prononcer lors de cette rencontre et par l'intermédiaire du sondage. La conférence de presse pourrait se tenir dans la semaine du 27 mars

Consultation et concertation

Le plan de gestion concertée, en plus de se baser sur la littérature disponible concernant les enjeux principaux du lac, repose sur le recueil efficace et global des préoccupations de la population et des organismes, la méthode de consultation est la suivante :

- Consultation publique lors de la grande réunion
- Sondage pour les préoccupations restantes

- Comité de concertation des utilisateurs désigné pour suivre de manière rapprochée les différentes étapes d'élaboration du plan
- Des réunions spécifiques seront organisées avec les municipalités, les premières nations et les organismes qui le désirent ou qui représentent une problématique particulière à clarifier.

Considérant que certains acteurs du territoire sont anglophones, la grande réunion d'information et de consultation sera bilingue. De plus, les lettres d'invitation, le sondage, le présent plan de projet et le plan de gestion concertée du lac Kipawa final seront également traduits en anglais. Pour des questions de logistique et de budget, les rencontres du comité de concertation des utilisateurs et les autres documents seront en français.

Durant la démarche, dans l'éventualité de conflits ou de mésententes majeures entre les acteurs que l'OBVT n'aurait pas réussi à résoudre, la MRCT sera responsable de rétablir le climat afin d'assurer le bon déroulement des activités.

Grande réunion d'information et de consultation

La grande réunion comprendra 3 grandes étapes :

- Présentation de la démarche
- Élaboration d'un comité de concertation des utilisateurs comprenant des grands groupes d'utilisateurs et de responsables administratifs
- Activité de consultation du grand public sous forme d'ateliers

• Consultation large: Sondage

Le sondage sera composé de quelques questions générales pour recueillir les préoccupations et les objectifs des acteurs du territoire. Il sera envoyé avec les invitations à la grande réunion d'information et de consultation. Il sera aussi distribué à la réunion et sera disponible sur le site web de l'OBVT. La population et les organismes auront ainsi environ un mois pour y répondre soit environ deux semaines avant la grande réunion d'information et de consultation et deux semaines après cette dernière.

Comité de concertation des utilisateurs

Le but de ce comité est de faire émerger les préoccupations de l'ensemble des acteurs gravitant autour du lac. Au cours d'échanges d'arguments, d'objectifs propres à chacun et d'explication des points de vue, un aperçu clair des perspectives pourra émerger. Cette concertation n'aboutira pas à une décision, mais elle vise à la préparer. Les élus seuls peuvent appliquer la décision finale, ils intègreront les résultats de la concertation.

Les grands groupes représentés au comité de concertation des utilisateurs sont :

- les municipalités (Kipawa, Témiscaming, Béarn et Laniel),
- les premières nations (Eagle Village et Wolf lake),
- le secteur économique (APAT, SDT, compagnie forestière, mine, hydroélectricité, etc.),

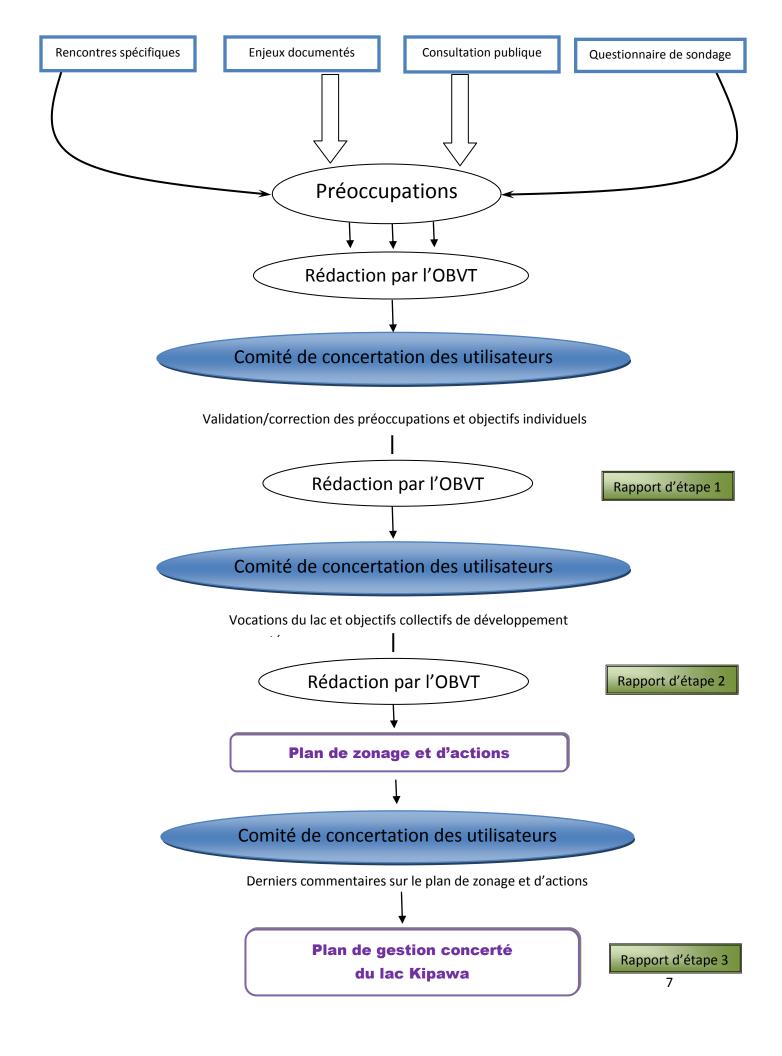
- le secteur environnemental et communautaire (APART, CREAT, associations de riverains, kayakistes-canoteurs, etc.),
- des représentants des ministères et de la SÉPAQ en tant que personnes ressources

La liste complète des utilisateurs identifiés et à consulter autour du lac sera validée par la MRCT et le MRN et des ajouts pourront être faits par les acteurs du milieu.

Idéalement un groupe d'une quinzaine de participants serait souhaitable afin d'assurer un fonctionnement efficace de ce comité. Un total de 3 rencontres a été programmé pour permettre de commenter les différentes étapes de rédaction du plan de gestion concertée :

- fin mai : 1^{ère} rencontre entre les membres du comité et commentaires sur les premières préoccupations issues de la grande réunion, des rencontres spécifiques et du sondage. Aboutis aux préoccupations, objectifs individuels et intentions de développement des différents acteurs. Approbation du portrait du territoire.
- juillet: consultation sur les enjeux, orientations, objectifs collectifs de développement concertés et vocations du Lac Kipawa
- octobre : consultation sur le plan de zonage et d'actions, permet la rédaction du dernier rapport d'étape et du plan de gestion concertée.

Les grandes étapes de la démarche sont illustrées dans la figure qui suit.



Participation autochtone

Dès le début de la démarche, les communautés de Wolf Lake First Nation et d'Eagle Village First Nation seront contactées pour leur présenter la démarche et les inviter à prendre part aux activités de concertation. Il leur sera également proposé une rencontre individuelle afin de leur expliquer la démarche. Le MRN a confirmé que seules ces 2 communautés ont leur territoire d'occupation autour du lac et doivent être consultées dans le cadre de la démarche.

Le MRN a l'obligation légale de consulter chaque communauté directement et de façon spécifique sur le plan de gestion concertée du lac Kipawa. Ceci étant, les communautés seront invitées à participer à la démarche de création du plan de gestion concertée du lac Kipawa avec les autres acteurs du territoire afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, apporter leur point de vue dès le début du processus. Toutefois, même si les communautés participent aux démarches de consultation, le MRN se doit tout de même de les consulter de façon spécifique. Une lettre en anglais expliquant cette situation sera rédigée par le MRN dès le début de la démarche et envoyé aux communautés. Une copie de cette lettre sera fournie à l'OBVT.

Calendrier et budget sommaires

Grandes étapes

- 11 mars 2013 : approbation du plan de projet
- 27 mars 2013: conférence de presse
- 18 avril 2013: grande réunion d'information et de consultation
- 28 juin 2013 : premier rapport d'étape (composé du portrait du territoire, du potentiel de développement, des objectifs individuels)
- 31 août 2013 : deuxième rapport d'étape (composé de la problématique, des enjeux, des objectifs de développement et des vocations du lac)
- 29 novembre 2013 : troisième rapport d'étape (composé du plan de zonage riverain, des cibles de développement et du plan d'action)
- fin décembre 2013 : plan de gestion concertée du lac Kipawa
- 31 janvier 2014 : rapport final du projet

Voir l'annexe 1 pour avoir les détails sur le déroulement des étapes nécessaires au respect de ces échéances.

Coûts

La prévision budgétaire des coûts est présentée dans le tableau ci-dessous.

POSTES BUDGÉTAIRES	Commentaire	Sommes allouées
Ressources humaines	Selon la politique salariale de l'OBVT, chargé de projet et directeur général	64 000,00\$
Frais de déplacement		5 000,00 \$
Logistique de bureau	Inclus Loyer, téléphone, internet, photocopieur, ordinateur, papeterie, etc.	5 000,00 \$
Communication et promotion		5 000,00 \$
Traduction	Traduction simultanée lors de la grande réunion et traduction écrite des documents	13 000,00 \$
Frais de consultants	Graphiste, animateur, programmation web	5 000,00 \$
Logistique de réunion	Repas, location de la salle, etc.	3 000,00 \$

Structure et forme du plan

Le plan est directement inspiré des critères demandés par le MRN, qui se basait sur le PRDTP. Les parties importantes qui y figureront sont :

1) Portrait du territoire axé sur les enjeux

- 1-1 Localisation et description du lac Kipawa
- 1-2 Affectation du territoire
- 1-3 État des populations fauniques

(Qualité de pêche, qualité de l'habitat, retombées économiques)

- 1-4 État des berges
- 1-5 Sites d'intérêts divers

(Plages, sites d'observation, marais, etc.)

- 1-6 Habitats à protéger et sites fragiles
- 1-7 Accès au lac
- 1-8 Contraintes et problématiques particulières

(Ex : marnage, moratoire, gestion des déchets, etc.)

1-9 Ententes existantes

2) Évaluation des besoins- enjeux individuels

- 2-1 Municipalités
- 2-2 Pourvoyeurs et autres entreprises de services
- 2-3 Entrepreneurs forestiers
- 2-4 Villégiateurs
- 2-5 Associations de pêche
- 2-6 Autochtones
- 2-7 Etc. (barrages, occupants sans droits)
- 3) Objectifs collectifs à atteindre
- 4) Méthode de concertation
- 5) Vocations du lac Kipawa
- 6) Capacité de développement maximale
- 7) Plan de zonage riverain
- 8) Règles entourant l'émission des droits fonciers
- 9) Plan d'action

Liste des acronymes

- AGZAT : Association des gestionnaires de zecs d'Abitibi-Témiscamingue
- APAT : Association des pourvoyeurs d'Abitibi-Témiscamingue
- APART : Association pour l'avenir des ressources Témiscamiennes
- ATRAT : Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
- CCU : Comité de concertation des utilisateurs
- CPRRO: Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais
- CREAT : Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
- CRÉAT : Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue
- CRRNT : Commission régionale des ressources naturelles et du territoire
- FAPAQ : communément appelé la Société de la faune et des parcs
- MLCP: Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche
- MRCT : Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
- MDDEP: Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
- MRN : Ministère des Ressources naturelles
- OBVT : Organisme de bassin versant du Témiscamingue
- PATP : Plan d'affectation du territoire public
- PRDTP: Plan régional de développement du territoire public
- PRDIRT : Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
- SÉPAQ : Société des établissements de plein air du Québec
- SDT : Société de développement du Témiscamingue
- TCF: Territoire à caractère faunique